

# Toutes et tous ensemble ! contre la casse du service public d'éducation !

La loi appelée « Ecole de la confiance » ou « Loi Blanquer » est en train d'être votée, un projet de loi sur l'école qui risque de transformer gravement le service public d'éducation !



La loi « école de la confiance » a été adoptée en première lecture à l'assemblée nationale le 19 février. Elle passera début avril au sénat en procédure accélérée, pour adoption définitive par la commission mixte à l'issue du vote du Sénat. Il y a URGENCE à faire entendre notre voix pour que cette loi ne soit pas votée!

Samedi 30 mars Manifestation 14h De la Place du Panthéon, vers la Place d'Italie

Jeudi 4 avril
Grève et manifestation

### Silence dans les rangs!

Dans son article premier, cette loi contient des dispositions dangereuses pour la liberté d'expression des personnels. Le motif de sanction disciplinaire (« porter atteinte à la réputation du service public ») est une expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires. Après le mouvement #PasDeVague, il ne s'agit ni plus, ni moins, que d'une tentative de bâillonnement des personnels!

# Mesure de scolarisation obligatoire à 3 ans : un cadeau au privé

Désormais l'instruction est obligatoire à 3 ans : cette mesure, qui justifiait le recours à la loi, paraît une bonne chose. Mais en y regardant de plus près, les conséquences sont toutes autres. Aujourd'hui 98% des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés en France (pays de l'OCDE où ce taux est de loin le plus élevé). Alors pourquoi faire une loi pour 26 000 enfants ? C'est un beau cadeau aux écoles maternelles privées (environ 35 en Essonne), puisque les mairies, qui doivent les financer en partie vont devoir mettre la main à la poche, à hauteur de 150 millions d'euros.

## Etablissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux : Danger !

La brutalité des méthodes de ce gouvernement s'illustre aussi avec l'article 6 permettant le regroupement des écoles du premier degré avec le collège pour former les « établissements publics des savoirs fondamentaux », apparu sous la forme... d'un simple amendement. Il s'agit bel et bien d'une annexion administrative d'écoles primaires par un collège qui ne requiert ni l'avis du Conseil d'école, ni celui du Conseil d'administration du collège, ni celui du Conseil école-collège, bref, ni des enseignants ni des parents.

Il s'agit de mettre l'ensemble des écoles primaires sous tutelle de la direction des collèges en réalisant des économies d'échelle tant budgétaires qu'humaines, tout en créant une surcharge de travail pour les personnels administratifs des collèges.

« Les tâches qui incombent aux directeurs d'école (...) pourraient être réparties entre le directeur adjoint et l'équipe administrative du collège ». Visiblement avoir un directeur ou directrice dans l'école est inutile et coûteux : ces personnels n'ont visiblement pas la confiance du ministre!

## Essonne : des conditions de rentrée 2019 inacceptables



### Plus d'élèves, moins de profs

L'année prochaine, plus de 600 élèves seront accueillis dans les écoles du 91. Les moyens n'accompagnent pas la hausse démographique. 20 postes de remplaçant es seront supprimés.

A la rentrée 2019, 1 168 élèves supplémentaires sont prévus dans les collèges de l'Essonne. Cette année encore, les dotations seront largement insuffisantes. Il n'y aura que 94 « Heures Postes » en plus : soit l'équivalant d'un d'enseignant pour 224 élèves supplémentaires !

Ce sont les collèges en éducation prioritaire qui voient leur situation se dégrader le plus. L'année derrière, déjà, la hausse démographique avait été financée par une réduction des moyens utilisés pour compenser les difficultés sociales. Donner moins à ceux qui ont besoins de plus. Prendre aux pauvres pour donner aux riches, la situation des collèges est à l'image de la politique globale de ce gouvernement.

# Mouvement intra-départemental du 1er au 15 avril : 15 jours pour faire les bons choix !

Une grande partie des règles changent, le ministère ayant choisi de réguler tous les mouvements par un seul algorithme avec pour but ultime l'affectation à titre définitif du plus grand nombre. Le risque est alors de se retrouver piégé·e sur un poste qui ne vous convient pas pour de nombreuses années!

#### Exit les priorités, seulement des bonifications

La manière de compter a complètement changé et certain es collègues titulaires seront peut être surpris es. Ce qui disparaitra ou qui change : finies les priorités accordées, désormais celles-ci disparaissent ou sont transformées en bonification de points.

Désormais, presque toutes les situations spécifiques auront une valeur en points dans le barème.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la CGT Education pour être accompagné·e ou conseillé·e dans vos choix. La CGT Education 91 peut vous répondre par mail, téléphone. N'attendez pas la fin de la saisie de vos vœux pour le faire. Une fois les serveurs clôturés, revenir sur ses vœux n'est plus envisageable



## **Mobilisons nous!**

Samedi 30 mars - Manifestation à 14h De la Place du Panthéon, vers la Place d'Italie

> Jeudi 4 avril Grève et manifestation

# NE RESTEZ PAS ISOLE-E-S SYNDIQUEZ-VOUS!

Adhérer à la CGT, c'est partager des valeurs communes basées sur la solidarité, la démocratie, le respect et l'action collective, rassembleuse et unitaire



#### **CGT Education 91**

12 place des terrasses de l'Agora 91000 Évry 09 64 48 48 47 & 01 60 78 41 49

sdencgt91@gmail.com • Facebook : cgteduc91 • www.cgteduc91.fr

